DEPARTEMENT DES YVELINES

N°22- 5-2019

Les Mureaux

Notre ville a du talent

OBJET:
LABEL CHARTE
ECOQUARTIER COEUR
DE VILLE ET CHARTE
D'ENGAGEMENT, VILLE

D'ENGAGEMENT VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS

Membres en exercice :

ENDOCRINIENS

39

Votants:

34

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2019

L'An deux mille dix neuf, à 20h00, le Conseil Municipal des Mureaux légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François GARAY.

<u>Présents:</u>

FRANÇOIS GARAY, PAPA WALY DANFAKHA, MARIANNE CANTAU, LUIS SAINZ, MARIE-THERESE FOUQUES, BRUNO LE GUILLOU, MICHEL CARRIERE, ANNE MICHEL, MICHEL VIGNIER, ALBERT BISCHEROUR, MARIE-HELENE CERTAIN, PATRICIA HAMARD, AÏCHA REZZOUK, MIREILLE BLONDEL, MICHELLE VLAMYNCK, APPOLINAIRE TADIE KAMGA, VICTOR RODRIGUES, ANGELA KLEIN, HONORINE KOENIG, BORIS VENON, DENISE HEUZE, LIONEL BEAUVALLET, SYLVIE LAUFFENBURGER, MICHEL DUBRAY

Procurations:

BERNARD DURUPT A MARIANNE CANTAU, FATIMA KECHICHE A FRANÇOIS GARAY, DIEYNABA DIOP A BORIS VENON, GENEVIEVE LALANDE A MARIE-THERESE FOUQUES, PHILIPPE DOUDARD A BRUNO LE GUILLOU, BRUNO CEDOLIN A MICHEL CARRIERE, LUDOVIC BELHOMME A ANNE MICHEL, MUSTAPHA KACEM A HONORINE KOENIG, JEAN-LOUIS RENAULT A MICHEL DUBRAY, JEAN DELARUE A SYLVIE LAUFFENBURGER

Absents sans procurations:

DAVID NAULEAU, AMELIE MUNCH, RAKI KANE, CLAIRE SEIGNEURIN-PASQUET, MOUNIR SATOURI

Secrétaire de Séance : BORIS VENON

22- 5-2019 - LABEL CHARTE ECOQUARTIER COEUR DE VILLE ET CHARTE D'ENGAGEMENT VILLES ET TERRITOIRES SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS

Rapporteur: MICHEL CARRIERE

La ville des Mureaux est fortement engagée dans la préservation de la planète et mène depuis 2001 une politique liée à l'espace public, une politique de constructibilité (équipements publics, logements), déplacements et d'aménagements (circulations douces, noues, gestion alternative des eaux pluviales, gestion à la parcelle, biodiversité, gestion différenciée des espaces verts, etc.) très volontaristes en matière de développement durable.

Après avoir été la première ville en France à construire un équipement labellisé NF « Bâtiments Tertiaires » HQE (l'hôtel de ville), et après avoir signé en 2013 la charte Ecoquartier pour le PRU, la ville des Mureaux poursuit sa démarche en inscrivant un nouvel Ecoquartier des Mureaux : l'Ecoquartier « Cœur de Ville ».

La signature de cette nouvelle charte, constituera la première étape de cette démarche de labellisation comprenant 20 engagements, organisés en quatre grands objectifs :

- Faire du projet autrement,
- Améliorer le quotidien,
- Dynamiser le territoire,
- Répondre à l'urgence climatique et environnementale.

Par la signature de cette charte pour l'Ecoquartier « Cœur de Ville », la commune des Mureaux confirme son engagement dans une politique d'aménagement durable, pour que le territoire soit la clé de l'épanouissement des citoyens et d'un développement équilibré et solidaire.

Son engagement à réinterroger ses pratiques d'aménagements dans le cadre des Ecoquartiers en application de cette charte constitue un levier vers la ville durable. Par ses pratiques respectueuses de l'environnement et le retrait depuis 2008 des produits phytosanitaires dans ses usages, la ville associe à cette charte, un autre engagement : la charte « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens » (Voir Annexe...), qui encourage la protection de la population et les écosystèmes de l'exposition aux perturbateurs endocriniens.

Vu l'avis favorable de la commission Développement Durable, Agenda 21, Environnement, Mobilité et Energie du 18 avril 2019

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE

Décide

D'approuver la charte ecoquartiers entre la ville et le ministère du logement et de l'habitat durable,

D'approuver la charte « villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens,

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte de candidature, ainsi que ladite charte dont un exemplaire restera joint au dossier et tous les actes et documents relatifs à l'obtention du label national « Ecoquartier » ;

D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant adjoint ayant reçu délégation à signer l'acte de candidature, ainsi que ladite charte dont un exemplaire restera joint au dossier et tous les actes et documents relatifs à l'obtention du label national « Villes et Territoire sans perturbateurs endocriniens » ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.
Pour EXTRAIT conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie, conformément aux articles L 2121.25 et R 2121.9 du code Général des Collectivités Territoriales

Fait aux Mureaux, le 23 mai 2019 Le Maire,

F. GARAY

